

Service des affaires juridiques de l'UTBM : [saj@utbm.fr](mailto:saj@utbm.fr)

**Arrêté n° 250201FC**  
**Arrêté portant sur l'admission des candidats à la formation**  
**Mastère spécialisé® Hydrogène-énergie de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,  
Vu les statuts de l'établissement,  
Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du 13 mai 2022 pour la création du « Mastère Spécialisé® Hydrogène-énergie »*

**Arrête**

**Article premier :**

Le jury d'admission de la formation : Mastère spécialisé® Hydrogène-énergie (session 2025-2026), se réunira une fois par mois jusqu'à l'été et sera composé comme suit :

Président :

Elodie PAHON	Maître de conférences HDR - Pôle Energie et informatique - UTBM Co-responsable pédagogique de la formation
--------------	---

Membres du Jury :

Pascal BRIOIS	Maître de conférences HDR - Pôle Energie et informatique - UTBM Co-responsable pédagogique de la formation
Samuel-Gaston AMET	Responsable administratif Formation continue et relations entreprises - UTBM

**Article 2 : Transmission, Publication et Exécution**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités. Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 13 février 2025

Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain MONTAVON

